|  |  |
| --- | --- |
|  **MINISTERE DU PETROLE ET DE L’ENERGIE** |  |
| **RAPPORT QUADRIENNAL D’AVANCEMENT DES ACTIVITES ITIE-TCHAD****2018 - 2021** |  |
| **Redaction : Secretariat Technique Permanent** |  |
| **Supervision : Haut Comité National** |  |
|  **Mars 2022** |  |

**REPUBLIQUE DU TCHAD UNITE – TRAVAIL – PROGRES**

**CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION**

**PRESIDENCE DU CONSEIL**

**PRIMATURE**

 ****

**TABLE DES MATIERES**

1. **EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE QUADRIENNALE :**
2. **EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL :**

1. **EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NORME ITIE :**
2. **APERCU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION :**
3. **Réponses du groupe multipartite aux recommandations issues des Rapports ITIE 2016 à 2018.**
4. **Suivi des mesures correctives issues de la dernière validation du Tchad.**
5. **IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L’ITIE AU TCHAD :**

**A) - les forces de la mise en œuvre au Tchad.**

 **B) - les faiblesses de la mise en œuvre au Tchad.**

1. **COUT TOTAL DE LA MISE EN ŒUVRE (informations financières) :**
2. **COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE DURANT LA PERIODE CONCERNEE (2018 à 2021) :**

**Sommaire :**

Les pays mettant en œuvre l’ITIE sont tenus à publier chaque année, un rapport d’avancement de leurs activités en choisissant leur méthode d’évaluation annuelle des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE (n°7.4).

Le présent rapport quadriennal des activités de l’ITIE-TCHAD qui couvre la période de 2018 à 2021, est élaboré en réponse aux exigences (7.1, 2,3 et 4) de la Norme ITIE suivant son évolution de 2016 à 2019.

Le dernier rapport d’avancement des activités de l’ITIE Tchad publié datait de 2017.

Ce retard est dû au contexte économique, sectoriel et réglementaire que nous évoquerons dans la première partie de ce rapport consacrée à l’évolution des performances générales entreprises depuis la mise en œuvre du processus à nos jours. Ce qui justifie, l’élaboration de ce rapport qui inclut toutes les activités inscrites dans le plan de travail triennal de 2018 à 2020 élargie à 2021. (Annexe 1. Plan de travail triennal ITIE 2018-2020).

La seconde partie porte sur l’évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail triennal.

La troisième partie est consacrée à l’analyse des performances par rapport aux exigences de la Norme et les différents liens entre les activités du plan de travail.

La quatrième partie présente un aperçu aux réponses du Groupe Multipartite par rapport aux recommandations issues des trois derniers Rapports ITIE et le suivi des mesures correctives formulées à la dernière validation qui a commencé le 1er sept 2018, à l’issue de laquelle le conseil d’administration a décidé en date du 08 mai 2019 que le Tchad a accompli des progrès significatifs.

La cinquième partie retrace les forces et les faiblesses ainsi qu’une évaluation de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE- Tchad conformément aux objectifs énoncés dans le plan de travail.

Les informations financières de la mise en œuvre de l’initiative nationale figurent à la sixième partie de ce rapport.

La septième partie est réservée à la composition détaillée du groupe multipartite durant la période concernée (2018 à 2021).

L’objectif de ce rapport est d’évaluer les progrès accomplis en matière de mise en œuvre du processus ITIE au Tchad, ainsi que toutes mesures prises dans le but de les dépasser.

Il reflète les différents avis du groupe Multipartite et toutes les parties prenantes du processus ITIE au Tchad.

1. **EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE**

L’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives a été mise en place au Tchad en 2017 par le décret N°1074/PR/PM/MP/2007 du 14 Décembre qui a été modifié le 14 Aout 2014 par le décret N° 854/PR/PM/MPME/2014. Ce dernier a par la suite été modifié par le décret actuellement en vigueur N° 1637/PR/MPE/2018 portant institution du mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l’ITIE au Tchad du 03 Octobre 2018.

La candidature du Tchad a été acceptée le 16 avril 2010 et le 15 Octobre 2014, le Conseil d’administration a déclaré le Tchad « pays conforme ».

Le Tchad a publié son premier rapport portant sur les exercices comptables de 2007, 2008 et 2009, en octobre 2012, mais n’a pas satisfait à l’obligation de publier des rapports de manière régulière et ponctuelle, comme le stipulait la première Validation réalisée en mai 2013 en vertu des Règles de l’ITIE[[1]](#footnote-1). Les deuxième et troisième Rapports ITIE, portant respectivement sur les exercices de 2010 et de 2011, ont été publiés le 15 mai 2013, mais ils n’ont pas non plus satisfait aux Exigences ITIE en matière d’exhaustivité et de fiabilité, selon la première Validation en vertu des Règles de l’ITIE. Le Rapport ITIE 2012, publié en mars 2014, visait à donner suite aux mesures correctives exigées par le Conseil d’administration de l’ITIE.

Le 7éme rapport de conciliation pour l’année 2013 qui devrait paraitre avant le 31 Décembre 2015, a été publié en février 2016, soit deux mois après. Mais le HCN s’est enfin rattrapé pour publier au cours de la même année (Décembre 2016), le 8éme rapport de conciliation 2014.

Le Tchad a ensuite publié des Rapports ITIE tous les ans entre 2016 et 2019, et ce dans un délai de deux ans après la fin de l’exercice financier visé.

Le dernier rapport de conciliation ITIE- Tchad (2019) a été publié le 28 février 2022 et celui de 2020 en cours d’élaboration devrait être publie au plus tard le 31 décembre 2022.

Le Tchad a déjà publié treize rapports ITIE couvrant les années de 2007 à 2019 depuis son adhésion à l’ITIE.

Le 15 Mars 2019, le Conseil d’Administration de l’ITIE a décidé, suite à la première validation du Tchad basée sur la Norme 2016 qui a commencé le 1 er septembre 2018, que dans l’ensemble, le pays a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE 2016.

La décision du conseil d’administration d’ITIE International est assortie de huit mesures correctives à mettre en œuvre dans un délai de dix-huit mois aux fins de satisfaire les exigences non accomplies.

La deuxième validation du Tchad par rapport à la norme ITIE 2019 devrait commencer le 8 novembre 2020.

Mais compte tenu de la pandémie du COVID 19, la transition vers le nouveau modèle de validation, le Tchad a demandé une prorogation de l’échéance du 8 novembre 2020 pour le 1er Octobre 2021. Suite aux évènements politiques et sécuritaires qu’ a connu le Pays le Tchad a de nouveau introduit une demande de prorogation qui lui a été accordée pour le 1er avril 2022, début de l’ évaluation.

**Figure 1 – Tableau de l’évaluation initiale de 2018**

|  |  |
| --- | --- |
| **Exigences ITIE** | **NIVEAU DE PROGRÈS** |
|   |   |   |  |  Aucun progrès |  Inadéquats |  Significatifs |  Satisfaisants |  Au-delà |
| **Catégories** | **Exigences** |  |  |   |   |   |
| **Supervision exercée par le Groupe multipartite** | Engagement du gouvernement (#1.1) |  |   |   |   |   |
| Engagement de l’industrie (#1.2) |  |   |   |   |   |
| Engagement de la société civile (#1.3) |  |   |   |   |   |
| Gouvernance du Groupe multipartite (#1.4) |  |   |   |   |   |
| Plan de travail (#1.5) |  |   |   |   |   |
| **Licences et contrats** | Cadre légal (#2.1) |  |   |   |   |   |
| Octrois de licences (#2.2) |  |   |   |   |   |
| Registre des licences (#2.3) |  |   |   |   |   |
| Politique sur la divulgation des contrats (#2.4) |  |   |   |   |   |
| Propriété réelle (#2.5) |  |   |   |   |   |
| Participation de l’État (#2.6) |  |   |   |   |   |
| **Suivi de la production** | Données sur les activités d’exploration (#3.1) |  |   |   |   |   |
| Données sur les activités de production (#3.2) |  |   |   |   |   |
| Données sur les exportations (#3.3) |  |   |   |   |   |
| **Collecte de revenus** | Exhaustivité (#4.1) |  |   |   |   |   |
| Revenus en nature (#4.2) |  |   |   |   |   |
| Accords de troc (#4.3) |  |   |   |   |   |
| Transactions sur les entreprises d’État (#4.4) |  |   |   |   |   |
| Transactions des entreprises d’État (#4.5) |  |   |   |   |   |
| Paiements directs infranationaux (#4.6) |  |   |   |   |   |
| Désagrégation (#4.7) |  |   |   |   |   |
| Ponctualité des données (#4.8) |  |   |   |   |   |
| Qualité des données (#4.9) |  |   |   |   |   |
| **Affectation des revenus** | Répartitions des revenus (#5.1) |  |   |   |   |   |
| Transferts infranationaux (#5.2) |  |   |   |   |   |
| Gestion des revenus et dépenses (#5.3) |  |   |   |   |   |
| **Contribution socio-économique** | Dépenses sociales obligatoires (#6.1.) |  |   |   |  |  |
| Dépenses quasi-fiscales des entreprises d’État (#6.2) |  |   |   |   |   |
| Contribution économique (#6.3) |  |   |   |   |   |
| **Résultats et impact** | Débat public (#7.1) |  |   |   |   |   |
| Accessibilité des données (#7.2) |  |   |   |   |   |
| Suivi des recommandations (#7.3) |  |   |   |   |   |
| Résultats et impact de la mise en œuvre (#7.4) |  |   |   |   |   |

La mise en œuvre de l’ITIE au Tchad comme énoncée au sommaire pour justifier le retard de l’élaboration de ce rapport à l’échéance, s’est déroulée dans un contexte économique, sectoriel et réglementaire compte tenu de la situation générale du pays marquée par une triple crise notamment, la crise sanitaire induite par la pandémie de COVID-19, la baisse des prix pétroliers et la crise sécuritaire liée à Boko Hararam.

**Figure 2** .**Schéma détaillant l’historique d’ITIE-TCHAD**



1. **EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN TRIENNAL DE TRAVAIL**

Le Haut Comité National a élaboré, un Plan de Travail Triennal **2018- 2020,** un PTA annuel **2021**  suivi du PTA **2022** qui vient d’être adopté le 24 Mars 2022, en vue de consolider la structure, renforcer la mise en œuvre et amplifier les impacts de l’ITIE au Tchad. Lesdits Plans de Travail, devrait permettre au Tchad de respecter toutes les exigences de la Norme ITIE en général et préparer les prochaines validations.

L’Évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et activités définis dans le PTA Triennal (2018-2020) conclut que sur soixante –six activités (66), trente –sept(37) sont réalisées, et sept (07) activités non réalisées.

**Annexe**1 / le détail des activités souscrites dans le plan triennal 2018 – 2020 <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Final-PTA-Triennal-2018-2020.xlsx>

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| **Numéro** | **Rubriques** | **Nombre activités** | **Réalisée**  | **En cours**  | **Non réalisée**  |
|   | **I. Axes** |  |  |  **-**  |  **-**  |
| 1 | Production et publication de rapport ITIE | 7 | 1 | 0 | 6 |
| 2 | Dissémination de rapport ITIE | 3 | 0 | 0 | 3 |
| 3 | Activités spécifiques de mise en œuvre | 8 | 4 | 4 | 0 |
| 4 | Validation | 2 | 0 | 1 | 1 |
| 5 | Renforcement de capacité | 3 | 1 | 0 | 2 |
| 6 | Suivi de mise en œuvre et Financement | 6 | 2 | 3 | 1 |
|   | **Total des Axes** | **29** | **8** | **8** | **13** |
|   | **Total des Axes en pourcentage** | **100%** | 28% | 28% | 45% |

 Le Plan de Travail Annuel 2021 est évalué dans le tableau ci- dessous suivi des commentaires

© Copyright Envision – Corporation. 2002. Tous droits réservés. Ce contenu est protégé par les lois sur les droits d’auteur des États-Unis, du Canada et par les traités internationaux. IL EST ILLÉGAL ET STRICTEMENT DÉFENDU DE DISTRIBUER, PUBLIER, OFFRIR EN VENTE, LICENSER OU SOUS-LICENSER, DONNER OU DIVULGUER CE CONTENU À UNE TIERCE PARTIE ET CE, EN FORMAT DIGITAL, PAPIER OU AUTRE. TOUS LES CONTREVENANTS SERONT POURSUIVIS EN JUSTICE.

© Copyright Envision – Corporation. 2002. All rights reserved. Protected by the copyright laws of the United States and Canada and by international treaties. IT IS ILLEGAL AND STRICTLY PROHIBITED TO DISTRIBUTE, PUBLISH, OFFER FOR SALE, LICENSE OR SUBLICENSE, GIVE OR DISCLOSE TO ANY OTHER PARTY, THIS PRODUCT IN HARD COPY OR DIGITAL FORM. ALL OFFENDERS WILL AUTOMATICALLY BE SUED IN A COURT OF LAW.

**Commentaires :**

* **Axe 1 : Production et publication de rapport ITIE 2019 – 2020**

Sept activités étaient prévues sur cet axe. Elles concernent principalement les engagements pris par le HCN pour corriger les problématiques d’exhaustivité et de fiabilité constatées dans le rapport 2018, les activités relatives aux rapports de cadrage et celles d’élaboration des rapports 2019 et 2020. Seul l’engagement du HCN a été réalisé sur les activités prévues. Le rapport2019 a commencé avec beaucoup de retards par rapport au calendrier prévu. Le retard est dû à une lenteur dans le processus d’attribution de marché public. Le rapport a commencé en novembre c’est ce qui n’a pas permis d’avoir le temps nécessaire pour les études de cadrage.

Le taux de réalisation sur l’axe est de 14%.

* **Axe 2 : Dissémination de rapports ITIE-Tchad**

Aucune activité prévue sur cet n’a été réalisée. Cela est dû essentiellement aux manques de ressources financières. Le taux de réalisation de l’axe est de 0%.

* **Axe 3 : Activités spécifiques de mise en œuvre**

Huit activités étaient prévues sur cet axe. Elles concernent les mesures correctives issues de la validation de 2018, des activités relatives à feuille de route sur la propriété effective financées par l’Union Européenne, et le projet de pérennisation de ITIE-Tchad financé par la Banque Mondiale.

Les études sur les 4 composantes du projet de pérennisation ont été complètement réalisées. Elles ont donné lieu à des recommandations qui nécessitent d’être mise en œuvre pour que le projet remplisse pleinement son objectif. Ces recommandations ont été reprises dans le plan de travail annuel 2022. Le HCN recherche en ce moment un financement pour leur exécution.

Le projet relatif à la feuille sur la propriété effective lancée en 2020 a connu un grand retard dû essentiellement à la pandémie covid avec son corollaire de restriction de voyages et de rassemblement de personnes dans les espaces publics. La première phase du projet portant sur le cadrage et la proposition des définitions a été réalisée. Il reste maintenant à réaliser les deux dernières phases du projet. Ces phases sont reportées dans le plan de travail 2022.

Le taux de réalisation des activités sur l’axe est de 50%.

* **Axe 4 : Validation**

Deux activités étaient prévues sur cet axe. Il s’agit de l’atelier de pré validation et les activités relatives au remplissage des trois fichiers de validation. Les activités relatives aux renseignements des formulaires ont commencé avec le démarrage du rapport ITIE-Tchad 2019 en novembre 2021. Elles sont clôturées en mars 2022.

L’activité relative à l’organisation d’un atelier de pré validation en vue d’une meilleure préparation à la validation du 1er avril 2022 n’a pas pu se faire à cause de ressources insuffisantes.

Le taux de réalisation des activités sur l’axe est de 50%.

* **Axe 5 : Renforcement de capacité**

Il était prévu sur cet axe : d’élaborer un plan de formation des acteurs de mise en œuvre, de doter en matériels et équipements de bureau les membres du HCN et du STP, enfin de permettre à ces derniers de suivre les wébinaires organisés par le Secrétariat International. Les deux premières activités n’ont pas pu être réalisées faute moyens financiers disponibles. Les membres du HCN et STP ont cependant assisté aux séances de formation organisées par le Secrétariat International.

Le taux de réalisation des activités sur l’axe est de 33%.

* **Axe 6 : Suivi de mise en œuvre et financement**

Sur cet axe deux activités ont été pleinement réalisées : les quatre sessions statutaires du HCN ainsi que le fonctionnement régulier du Secrétariat Technique Permanent.

Trois activités ont été lancées, deux ont été finalisées en mars 2022. Il s’agit de : l’élaboration du rapport d’avancement et de la révision du plan de travail annuel.

L’activité relative à la mise en œuvre des recommandations des rapports antérieurs est toujours en cours. Celle-ci est reprise dans le plan de travail annuel 2022.

L’activité relative à l’étude pour une mise en place d’un mécanisme de financement pérenne n’a pu être lancée faute de ressources financières disponibles. Elle est reconduite dans le plan de travail annuel 2022.

**Commentaire général :** Le taux de réalisation global du plan de travail annuel 2021 est de 55%.

La subvention affectée à la mise œuvre de l’ITIE demeure insuffisante. Outre cela elle n’est pas disponible à temps pour le financement des activités opérationnelles. Cette situation affecte le fonctionnement général de l’entité ITIE-Tchad, la mobilisation des acteurs et respect des échéances de divulgation.

**Annexe**2 / le détail des activités souscrites dans le Plan de Travail Annuel 2021

https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Plan-de-travail-2021-ITIE-Tchad-1-15032021.docx

1. **EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NOUVELLE NORME 2019.**

En date du 24 Mars 2022, Le HCN s’est attelé à faire cet exercice d’auto évaluation de ses performances par rapport aux Exigence de la Norme 2019/

Tableau 1 : Progrès accomplis selon les exigences ITIE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N | Exigences | Progrès |
| 1 | EXIGENCE ITIE 1 **Suivi par le Groupe multipartite.** L’ITIE exige un suivi efficace par les parties prenantes, assuré notamment par un groupe multipartite fonctionnel qui associe le gouvernement et les entreprises, et requiert la pleine participation indépendante, active et effective de la société civile. Les exigences clés liées au suivi par le groupe multipartite se réfèrent à : (1.1) l’engagement de l’État ; (1.2) l’engagement des entreprises ; (1.3) l’engagement de la société civile ; (1.4) la création et le fonctionnement du groupe multipartite ; (1.5) l’adoption d’un plan de travail comportant des objectifs clairs pour la mise en œuvre de l’ITIE ainsi qu’un calendrier aligné sur les délais fixés par le Conseil d’administration de l’ITIE. | * 1. **Engagement de l’Etat**

**Satisfaisant**Le Gouvernent vient de faire une déclaration récente sur sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de l’ITIE en diffusant un communiqué accompagné du décret N°1838 /PR/MPE/2019 du 08 Novembre 2019 portant publication des informations sur les contrats du secteur extractif. * 1. **L’engagement des entreprises**

**Satisfaisant**Il existe un cadre juridique favorable à la participation des entreprises. Il y a une volonté réelle de coopération pour résoudre les obstacles de divulgation. La compagnie Glencore est représentée au sein du HCN ainsi que l’Association des Opérateurs Pétroliers du Tchad. * 1. **L’engagement de la société civile**

**Significatif** La société civile participe pleinement à la mise en œuvre de l’ITIE depuis sa mise en œuvre et le gouvernement procure un environnement propice à la participation de celle - ci, à l’égard des lois, règlements et règles administratives.Le gouvernement s’est assuré qu’il n’y a pas d’obstacles à la participation de la société civile par une évaluation des contraintes de capacité. le HCN a entrepris des démarches pour la levée des contraintes figurant dans l’ordonnance 023 /PR/2018 du 27 juin 2018 portant régimes des Associations en République du Tchad/Sauf que dans le cas des activités de la Société Civile au Tchad, cette ordonnance a été prise et entrave les actions des OSC au sens large. * 1. **La création et le fonctionnement du Groupe multipartite**

**Satisfaisant**Le mode de désignation des membres du HCN est précisé dans le décret de mise en œuvre de l’ITIE- Tchad. Décret N° 1637/PR/MPE/2018 portant institution du mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l’ITIE au Tchad du 03 Octobre 2018.  Les décisions sont prises d’une manière consensuelle ou à la majorité combinées avec des comptes rendus. . * 1. **un Plan de travail adopté comportant des objectifs clairs**

**Satisfaisant**Le plan de travail triennal comporte des objectifs de mise en œuvre liés à la Norme et reflétant les priorités nationales. La conception d’un plan de travail annuel(2021) est en cours d’élaboration et fera l’objet d’une consultation du HCN avant sa diffusion au public.  |
| 2 | EXIGENCE ITIE 2**Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats.**L’ITIE exige que les divulgations contiennent des informations sur la gestion du secteur extractif et permettent aux parties prenantes de comprendre les lois et procédures relatives à l’octroi de droits d’exploration et de production, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s’appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l’État dans la gestion du secteur. Les Exigences ITIE liées à un cadre juridique transparent et à l’octroi des droits dans le secteur extractif font référence aux aspects suivants : (2.1) cadre légal et régime fiscal ; (2.2) octroi des licences ; (2.3) registre des licences ; (2.4) contrats ; (2.5) propriété effective ; et (2.6) participation de l’État dans le secteur extractif. | **2.1) Cadre légal et régime fiscal****Satisfaisant**Une description du régime fiscale globale a été divulguée. Un aperçu des lois régissant le secteur extractif et des informations sur le rôle des principales agences gouvernementales sont décrites dans les derniers rapports. **2.2) Octroi des licences (Permis et Autorisations )** **Significatif**Les Rapports ITIE 2017 et 2018 présentent la liste des licences dans le secteur extractif octroyées.Voir la plateforme des contrats <http://www.itie-tchad.mbn.tn/login/>**2.3) Registre des licences****Significatif**La plateforme des contrats inclut : le nom des détenteurs, la date d’octroi, la durée, le nom des blocs attribués, et la superficie. Toutefois, il manque les dates de demandes d’octroi pour l’ensemble des permis, et les coordonnées des zones concernées pour le secteur minier. Une carte interactive des blocs pétroliers est disponible en ligne mais elle n’est pas à jour. Le HCN et les parties prenantes n’ont pas permis d’obtenir un calendrier de mise en œuvre des réformes sur les cadastres pétrolier et minier. Un retard est constaté dans la mise en œuvre des calendriers établis par le PND et l’EDIC II sur les mises en place du cadastre minier et pétrolier. **2.4) Contrats** **satisfaisant**Le Gouvernement a émis une politique claire en matière de publication de contrat et s’est engagé en Avril 2018 à publier tous les contrats avec toute la documentation.Les licences d’octroi de permis sont divulguées dans la plateforme<http://www.itie-tchad.mbn.tn/login/>**2.5) Propriété effective** **significatif**La feuille de route a été élaborée et la plupart des Sociétés extractives sont cotées en bourses. **2.6) Participation de l’État dans le secteur extractif.** **Significatif**Le derniers rapports ITIE comportent le niveau de participation de l’État dans les sociétés. Cependant, cette information est divulguée par la SHT sur son site web. : sht-tchad.com/fr Il manque de détails sur les relations entre l’État et les entreprises d’État de manière générale. Néanmoins, les rapports ITIE contiennent des liens menant vers les Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) 2015 de la SHT, SRN et SONACIM publiées sur le du Ministère des finances <https://finances.gouv.td/> |
| 3 | EXIGENCE ITIE 3**Exploration et production.**L’ITIE exige la divulgation d’informations liées à l’exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur. Les Exigences ITIE liées à la transparence dans les activités d’exploration et de production font référence aux aspects suivants : (3.1) information sur les activités de prospection/exploration ; (3.2) données de production ; (3.3) données d’exportation. | **3.1) Information sur les activités de prospection** **et exploration****Significatif** Les derniers rapports ITIE donnent une bonne présentation des acteurs majeurs des industries extractives au Tchad ainsi que les principales activités d’exploitation et les nouvelles activités de recherche et d’exploitation. Cependant, aucune indication de données sur les réserves probables et prouvées n’est indiquée.**3.2) Données de production** **Satisfaisant**Les rapports ITIE contiennent une divulgation de la production désagrégée par compagnie et par zone.**3.3) Données d’exportation****Satisfaisant**Les rapports ITIE contiennent des informations sur l’exportation de pétrole brute par pays de destination. Ils contiennent les données d’exportations par cargaison de la SHT commercialisées par Glencore.  |
| 4 | EXIGENCE ITIE **4****Collecte des revenus.**Une bonne compréhension des paiements effectués par les entreprises et des recettes perçues par l’État peut permettre d’éclairer le débat public concernant la gouvernance dans les industries extractives. L’ITIE exige une divulgation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l’État provenant des industries extractives. Les Exigences ITIE liées à la collecte des revenus se réfèrent aux aspects suivants : (4.1) divulgation complète des taxes et revenus ; (4.2) vente des parts de production de l’État ou autres revenus perçus en nature ; (4.3) fournitures d’infrastructures et accords de troc ; (4.4) revenus provenant du transport ; (4.5) opérations liées aux entreprises d’État ; (4.6) paiements infranationaux ; (4.7) niveau de désagrégation ; (4.8) ponctualité des données ; (4.9) qualité des divulgations et assurance de la qualité. | **4.1) La divulgation complète des taxes et revenus** **Significatif**Le HCN a défini une matérialité avec des seuils de déclaration. Les flux de revenus considérés significatifs sont dans les derniers rapports ITIE. Le Groupe multipartite a identifié les entreprises ayant effectuées des paiements significatifs et les entités de l’État ayant des recettes matérielles. L’AI a donné son avis sur l’exhaustivité et la fiabilité des données. L’AI ne peut conclure d’une assurance raisonnable de la fiabilité des données du fait du manque de certification. N° 48 /PCMT/PMT/MPE/HCN/CSTP/2021 portant mise en place d’un Comité Ad hoc Chargé de Suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le HCN afin de résoudre les problèmes d’exhaustivité et de la fiabilité. **4.2) Vente des parts de production de l’Etat ou autres revenus perçus en nature** **satisfaisant**Les rapports ITIE divulguent entièrement les revenus de ventes de part de production et redevance de la production de pétrole collectée. Les rapports contiennent des divulgations sur le prix, le marché et le volume de vente, les volumes vendus /**4.3) Fournitures d’infrastructures et accords de troc** **Significatif**La majorité des informations contractuelles sont divulgués par les rapports ITIE. Toutefois, il manque les informations concernant l’accord de troc entre la CNPCI et la SRN. Les flux concernant cet accord de troc n’ont pas été divulgués. **4.4) Les revenus provenant du transport** **Satisfaisant** **4.5) Les opérations liées aux entreprises d’État** **Satisfaisant**Le rapport ITIE 2017 décrit le rôle de toutes les entreprises de l’État. Les paiements et les revenus significatifs des entreprises publiques, principalement de la SHT qui est le plus significatif sont divulgués dans les rapports ITIE 2017 et 2018. **4.6) Paiements infranationaux** Non applicable L’auto évaluation considère que l’exigence 4.6 n’est pas applicable au Tchad. Aussi le Décret N° 817/PR/PM/MFB/2015 du 1er avril 2015 Portant règlement général sur la comptabilité publique.**4.7) Niveau de désagrégation** **Satisfaisant** Le Rapport fournit des chiffres ventilés par flux de revenus et par entreprise. **4.8) Ponctualité des données** **Significatif** Le rapport ITIE 2018 a été publié au 31 décembre 2020 et celui de 2019 en Février 2022 au lieu du 31 décembre 2021. Le rapport ITIE 2020 est en cours.**4.9) qualité des divulgations et assurance de la qualité**.**Significatif** Le HCN a convenu du canevas, des procédures d’audit, et des garanties de fiabilité de données. L’AI n’a pas pu donner une assurance raisonnable de la fiabilité des revenus du secteur extractif reportés dans le rapport ITIE 2018. Cependant la fiabilité des données est en cours d’amélioration dans les prochains rapports. Un comité est mis en place afin de réfléchir sur un mécanisme de plaidoirie pour résoudre le problème. |
| 5 | EXIGENCE ITIE **5****Attribution des revenus.**L’ITIE exige la divulgation d’informations liées à l’affectation des revenus, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus figurent au budget national et, le cas échéant, aux budgets des entités infranationales, ainsi que de retrouver les dépenses sociales par entreprise. Les Exigences de l’ITIE portant sur l’affectation des revenus se réfèrent en particulier aux aspects suivants : (5.1) répartition des revenus ; (5.2) transferts au niveau infranational ; (5.3) gestion des recettes et des dépenses. | **5.1) Répartition des revenus****Satisfaisant**Le rapport ITIE informe des revenus des industries extractives, en espèces et/ ou en nature, qui sont repris dans le budget de l’État.**5.2) Transferts au niveau infranational****Significatif**Les transferts infranationaux ont été divulgués dans le rapport ITIE 2017 à travers la publication des appels de fonds par le Trésor. Toutefois, il manque des informations sur la matérialité de ces transferts, ainsi que le calcul des revenus théoriques par unité gouvernementale locale sur la base de la formule de partage **5.3) Gestion des revenus et des dépenses** **Significatif****L**e rapport ITIE donne l’explication de la loi n°002/PR/2014 et la divulgation du montant global alloués aux investissements prioritaires. Aucune mention n’a été faite sur le budget citoyen. Il y a un projet de décret en cours pour régler cette situation. |
| 6 | EXIGENCE ITIE 6**Dépenses sociales et économiques.**L’ITIE encourage la divulgation d’informations liées à la gestion des revenus et aux dépenses, permettant d’aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif permet d’obtenir les résultats et impacts sociaux, économiques et environnementaux souhaités. Les Exigences de l’ITIE portant sur les dépenses économiques et sociales se réfèrent aux aspects suivants : (6.1) dépenses sociales et environnementales par entreprise ; (6.2) dépenses quasi budgétaires des entreprises d’État ; (6.3) aperçu de la contribution du secteur extractif à l’économie ; et (6.4) impact environnemental des activités extractives. | **6.1) Dépenses sociales et environnementales par entreprise ;** **Significatif**Le HCN n’a pas défini la matérialité concernant les dépenses sociales obligatoires qui n’ont pas été divulgués pour une grande partie des compagnies opérantes dans les industries extractives au Tchad.La plupart des contrats ne contiennent pas des dispositions concernant les dépenses sociales obligatoires. Le Contrat type ne prévoit pas une disposition relative aux dépenses sociales obligatoires. Toutefois, les Entreprises réalisent des dépenses sociales dans le cadre de leurs responsabilités sociétales.**6.2) Dépenses quasi budgétaires des entreprises d’État** **Significatif** Le HCN n’a pas identifié les remboursements du projet Badoit comme un paiement quasi fiscal. Ces paiements extra budgétaires ont été déclarés par Glencore et par la SHT. **6.3) Aperçu de la contribution du secteur extractif à l’économie** **Significatif** Le Rapport ITIE 2018 donne un aperçu de la contribution du secteur extractif à l’économie mais sans les informations sur l’emploi.**(6.4) impact environnemental des activités extractives****Significatif**Dans tous les Contrats de Partage de Production il y a **le** volet impact de l’environnement   |
| 7 | EXIGENCE ITIE 7**Résultats et impact.**Des divulgations régulières de données sur l’industrie extractive ne sont guère utiles en pratique si elles ne s’accompagnent pas d’une sensibilisation du grand public sur la signification des chiffres publiés ainsi que d’un débat public sur l’utilisation efficace des revenus provenant des ressources naturelles. Les Exigences ITIE portant sur les résultats et l’impact cherchent à assurer l’engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus tirés de ces ressources. Les divulgations conduisent au respect des Principes de l’ITIE en contribuant à un débat public élargi. Il est également capital que les enseignements découlant de la mise en œuvre de l’ITIE soient mis en pratique, que les recommandations formulées au cours du processus soient examinées et suivies d’effet le cas échéant, enfin que la mise en œuvre ITIE s’appuie sur un fondement stable et durable.7.1 Débat public7.2 Accessibilité des données et données ouverte7.3 Recommandations tirées de la mise en œuvre de l’ITIE7.4 Examen des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE | **7.1) Débats Publics** **Significatif** Les Rapports ITIE ont été disséminés dans les 10 arrondissements  **7.2) Accessibilité des données et données ouvertes****Satisfaisant** Le HCN a adopté une politique des données ouvertes et les données sont disponibles en suivant ce lien <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Politique-des-donnees-ouvertes.pdf> **7.3)** **Recommandations tirées de la mise en œuvre de l’ITIE** **Satisfaisant** Un comité est mis en place pour le suivi des recommandations antérieures et des mesures correctives/Arrêté N°44 /PR/MPME/HCN/CSTP Création Comité de Suivi des Mesures Correctives <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/ARRETE-044-PR-MPME-HCN-2020.pdf>**7.4) Examen des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE** **Satisfaisant**Le présent rapport d’activités quadriennal 2018-2021 de l’ITIE Tchad contient des informations sur les efforts réalisés dans la mise en œuvre du plan d’action et des exigences de l’ITIE. Le HCN cherche à pérenniser l’ITIE à travers des Études financées par la Banque Mondiale  |
|  |  |  |

# APERCU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION

L’Administrateur Indépendant a émis des recommandations préconisant des améliorations spécifiques qui pourraient aider le Tchad à optimiser son utilisation de l’ITIE comme outil d’accompagnement des réformes et de la gouvernance publique des industries extractives.

1. **- Réponses du groupe multipartite aux recommandations issues des Rapports ITIE 2016 à 2018.**

Sous l’AXE I du PTA 2022, le HCN Mettra en œuvre au moins 50%e des 12 recommandations issues du rapport 2019 au cours de l'exercice 2022 et Mettra en œuvre au moins 5 recommandations sur les 30 issues des rapports précédents. Un nouveau Comité ad ’hoc Chargé de la relecture des recommandation est mis en place ARRETE 003 du 16 Mars 2022 <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Arrete-N%C2%B0003-du-16-mars-22-Creation-Comite-charge-de-Relcture-des-recommandations-et-mesures-correctives-des-rapports-2018-2019-1.pdf>

1. **-Suivi des mesures correctives issues de la dernière validation du Tchad.**

Sous l’AXE II du PTA 2022, Le HCN Mettra en œuvre toutes les mesures correctives issues de la validation de 2018. Un Comité a été créé pour le suivi des mesures correctives et un tableau évaluant le suivi est soumis <https://itie-chad.org/tableau-de-suivi-des-mesures-correctives/>

 Le HCN a renseigné les trois fichiers Transparence, Impact et Engagement des Parties Prenantes

1. **IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L’ITIE AU TCHAD**

**a- les forces de la mise en œuvre au Tchad.**

L’ITIE a de toute évidence contribué à renforcer la transparence dans les secteurs pétrolier et gazier tchadiens. Les Rapports ITIE constituent une source fiable d’informations pour l’ensemble des parties prenantes. La déclaration ITIE et les discussions qui en découlent ont permis de modifier peu à peu une mentalité de rétention des données au profit d’une nouvelle culture de partage de l’information entre les agences gouvernementales. En conséquence, le public a désormais accès à plus d’informations sur les contrats, les prêts adossés à des actifs pétroliers et les accords de vente, autant de sujets sensibles autrefois considérés comme tabous.

La publication des Rapports ITIE a également contribué à améliorer les systèmes gouvernementaux, permettant ainsi au gouvernement et à la société civile de contrôler les coûts de production et de transport, la vente des revenus perçus en nature et le transfert des bénéfices au Trésor public. A la date de publication de ce rapport, l’ITIE-Tchad est à sa 12e année de mise en œuvre.

L’ITIE-Tchad a contribué à renforcer la capacité des autorités et des entreprises extractives à rendre des comptes par la publication régulière d’informations financières et contextuelles fiabilisées, précises et sincères sur le secteur extractif tchadien.

Le Tchad a progressivement étendu le champ d’application des déclarations ITIE, d’abord au secteur des transports puis au raffinage du pétrole domestique. Le Tchad ne se limite plus aux Exigences minimales en matière de description du régime fiscal et de confirmation des paiements effectivement versés par les entreprises, mais contrôle également le respect des obligations contractuelles imposant aux entreprises de verser une contribution au gouvernement au titre des flux de revenus principaux.

En outre, le Tchad poursuit ses efforts visant à publier tous les contrats extractifs valides dans les 90 jours suivant leur signature. Ses Rapports ITIE les plus récents comportent des informations plus détaillées sur la vente de pétrole pour le compte de l’État, les coûts de production et de transport, le remboursement des prêts adossés à des actifs pétroliers et d’autres dépenses connexes.

Forte de ce soutien politique de haut niveau, l’Initiative fait aujourd’hui, incontestablement, partie du paysage institutionnel du pays. Cet engagement soutenu des autorités tchadiennes envers l’ITIE constitue un gage de durabilité qui mérite d’être entretenu.

**b- les faiblesses de la mise en œuvre au Tchad.**

* Le niveau de connaissance des membres est divers. Il y a nécessité à multiplier les actions de renforcement des capacités pour maximiser la production du HCN
* Absence de fonds pour la réalisation des activités
* Difficultés à mobiliser toute la subvention allouée à l’ITIE
* La suppression du Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétrolier limite certaines activités relatives au suivi des transferts infranationaux et les dépenses liées aux secteurs prioritaires.
* Non certification des Données par la Cour des Comptes et/ou Chambre des Comptes.
* l’utilisation manuelle des informations sur la collecte des données.
* le circuit des recettes est non informatisé
* Absence d’un cadastre pétrolier et minier.
* Le Ministère du Pétrole ne dispose pas d’un site opérationnel
* La non application de la loi 02 /PR/2014 sur la répartition des revenus pétroliers/

 -------------- // ------------------

1. **COÜT TOTAL DE MISE EN ŒUVRE (RAPPORTS D’EXECUTION DES BUDGETS ITIE : Exercices 2018 ; 2019 ; 2020 ; 2021**)

**.**

Les ressources de l’ITIE proviennent généralement de la subvention allouée par l’État chaque année pour assurer son fonctionnement ; de la contribution des Partenaires Intérieurs comme le Ministère du pétrole et de l’Énergie, tutelle de l’ITIE, de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) et des Partenaires Extérieurs appelés communément Partenaires Techniques et Financiers au Développement du Tchad entre autres : la banque mondiale et l’Union Européenne qui interviennent à la demande de l’ITIE pour financer certaines activités éligibles dans leurs programmes. Il convient de préciser que la contribution les partenaires intérieurs et extérieures est dans la plus part des cas aléatoire.

**I/ Exécution du budget 2018**

Au titre du budget 2018 l’ITIE, malgré la contribution des Partenaires Techniques et Financiers annoncée, l’TIE n’a bénéficié d’aucun financement extérieur. Toutes les dépenses ont été effectuées sur la subvention allouée par l’État.

Le budget ITIE 2018 consolidé (toutes ressources confondues) est arrêté en prévisions à 814 351 915 francs CFA en recettes et en dépenses.

**A/ Au titre des recettes :**

La contribution des partenaires intérieurs se présente comme suit :

* SHT : 15 800 000 FCFA ;
* Ministère du Pétrole et de l’Énergie : 13 240 764 FCFA ;
* Report du solde positif de l’année antérieure : 1 915 465 FCFA
* Subvention État : Virement reçu du Trésor Public : 275 094 400 FCFA. Soit un total de : 306 050 629 FCFA.au titre de recettes. Ce qui représente un taux de réalisation de 37,5% par rapport aux prévisions.

**B/ Au titre des dépenses :**

Les dépenses Toutes rubriques confondues s’élèvent à 279 940 516 FCFA et se décomposent comme suit :

* Dépenses du personnel : 77 720 490 FCFA ;
* Dépenses des biens services : 27 633 428 FCFA ;
* Dépenses des matériels : 38 218 610 FCFA ;
* Revue, Coordination du HCN : 3 916 000 FCFA ;
* Dettes d’exploitation : 132 451 988 FCFA.

Soit un total de : 279 940 516 FCFA correspondant à un taux d’exécution de 34% par rapport à la prévision et 91% par rapport au recouvrement/recettes.

**II/ Exécution du budget ITIE 2019**

Le budget ITIE 2019 est arrêté en recettes à 461 577 193 FCFA ; et en dépenses également à 461 577 193 FCFA. C’est un budget équilibré.

Il convient de préciser qu’au titre de l’année 2019 ; les ressources de l’ITIE proviennent uniquement de l’État. Aucun partenaire ne s’est prononcé pour financer ne serait-ce qu’une activité. Ainsi, le budget ITIE 2019 est élaboré sur la base de la subvention accordée par l’État.

**A/ Au titre des recettes :**

Le montant de subvention versée à l’ITIE au cours de l’année 2019 pour son fonctionnement s’élève à 252 348 275 FCFA. Cette somme représente 55% du montant des prévisions.

**B/ Au titre des dépenses :**

Les dépenses toutes rubriques confondues se chiffrent à 229 163 199 FCFA et se décomposent comme suit :

Les dépenses du personnel pour un montant de 76 818 750 FCFA ; les dépenses de services 46 458 781 FCFA ; les dépenses des biens matériels 28 952 082 FCFA ; revue coordination du HCN 19 035 000 FCFA ; ; les dépenses d’investissements 15 012 900 FCFA ont permis d’acheter trois (03) motos et une voiture Corolla au personnel; enfin ; les dettes des prestataires payées pour 42 885 686 FCFA.

De ce qui précède un se dégage un taux d’exécution de 54% par rapport aux prévisions et un taux de 91% par rapport au recouvrement/ ce que le trésor a viré au compte de l’ITIE au cours de cette année 2019.

**III/ Exécution du budget ITIE 2020**

Le budget ITIE 2020 est arrêté en prévisions :

* en recettes à : 737 916 068 FCFA ;
* en dépenses à 737 916 068 FCFA et se décompose comme suit :

**A/ Subvention État** : 400 166 173 FCFA ;

**B/ Subvention des Partenaires Techniques et Financiers au Développement :**

L’Union Européenne et la Banque Mondiale ont annoncé leur contribution à 337 749 895 FCFA dont :

* Union Européenne : 162 749 895 FCFA
* Banque Mondiale : 175 000 000 FCFA.

**A/ Subvention de l’Etat**

Dans le cadre de l’exécution du budget général de l’État exercice 2020, l’ITIE a reçu du Trésor Public une subvention de 216 708 614 FCFA correspondant un taux de recouvrement de 54% du montant de la subvention annuelle de l’État et 29% du budget général de l’ITIE 2020 (État et Partenaires).

NB : Au cours de cette année budgétaire aucune dépense n’a été payée sur le fonds des partenaires car les marchés attribués sont dans le circuit.

Au titre de la subvention État, les dépenses toutes rubriques confondues effectivement payées se chiffrent à 201 258 379 FCFA ce qui représente un taux d’exécution de 50% par rapport à la subvention État et 27% par rapport au budget global annuel.

 **IV/ Exécution du budget ITIE 2021**

Le budget général ITIE 2021 (État et Partenaires) est arrêté en prévisions:

* en recettes à : 648 247 010 FCFA ;
* en dépenses à : 648 247 010 FCFA.

Il se décompose comme suit:

.-Subvention Etat : 415 450 235 FCFA

**Contribution des Partenaires au Développement**

* Union Européenne : 57 796 775 FCFA
* Banque Mondiale : 175 000 000 FCFA.
1. **Subvention Etat**

En 2021 l’ITIE a reçu de l’Etat une subvention de : 174 842 323 FCFA pour son fonctionnement. Les dépenses payées toutes rubrique confondues s’élève à 174 292 323 FCFA ce qui représente un taux de recouvrement de 42% par rapport aux prévisions.

Les dépenses effectivement payées au cours de cette année se chiffrent à 174 292 393 FCFA, soit un taux de réalisation de 99% par rapport au recouvrement et 41% par rapport aux prévisions

1. **Subvention Partenaires**

Au titre de contribution des partenaires 2021, l’ITIE a bénéficié de la banque mondiale 99 261,11USD, soit 54 593 615 FCFA pour renforcer l’efficacité de la communication et de la divulgation du STP-ITIE. Cette activité a été effectivement réalisée en 2021.

 --------------------------------- //---------------------

1. **COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE DURANT LA PERIODE CONCERNEE (2018 à 2020)Y compris le détail du nombre de réunion et des présences)**

Le Haut Comité National se réunit quatre fois l’année en session ordinaire soit une session tous les trois mois. Voir le tableau ci-dessous pour la composition détaillée du Groupe Multipartite/

## Membres du GMP et présences

**1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| College | Membre/ suppléant | Membre depuis le (MM/AA) | Nom | Poste | Organisation | Sexe | Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (dates) |
| Gouvernement |  | 02/2022 | Djerassem Le Bemadjiel | Ministre du Pétrole et de l’Energie, Président du HCN | Ministère du Pétrole et de l’Energie | M | Nouveau dans la période examinée (Aucune participation) : Décret N° 0509/PCMT/2022 portant remaniement des membres du Gouvernement |
| Gouvernement |  | 03/2021 | Boukar Michel  | Conseiller Mines et Géologie | Présidence de la République  | M | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019 | Adoum Mahamat Adoum | DG/MPE | Ministère du Pétrole | M | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019 | Djedouboum Emmanuel Ambroise | DG/ Ministère des Mines  | Ministère des Mines et Energie | M  | Régulier   |
|  Gouvernement |  | 11/2021 | Moussa Angou Younous | Inspection Général du Trésor | Ministère des Finances  | M  | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019  | Mbainodoum Désire  | Cadre du Ministère du Plan | Ministère du Plan  | M  | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019 | Abdoulaye Souleyman Béchir | Conseiller du Ministre SGG | SGG | M  | Régulier   |
| Gouvernement |  | 03/2021 | Salibou Garba | Député | Assemblée Nationale | M  | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019 | Mme Nepidé Dossoum Popée | Conseillère à la Chambre de Comptes | Chambre des Comptes  | F | Régulier   |
| Entreprise |  | 01/2019 | Yolla Zongre | SG/ AOPT | Association des Opérateurs Pétroliers du Tchad (ESSO) | M | Régulier jusqu’à son décès  |
| Entreprise |  | 01/2019 | Ricelle Armande Tueguen | Superviseur comptable  | United Hydrocarbon | F | Régulier   |
| Entreprise |  | 2019 | Oscar Deffosso | Directeur juridique et fiscal | Consortium Glencore | M | Non régulier |
| Entreprise |  | 02/2019 | Laoudomaye Amigo | Chef de section comptabilité  | CNPCI | M | Régulier   |
| Entreprise |  | 2021 | Soumaine Taguina | Conseiller technique de DG SHT | SHT | M  | Nouveau dans la période examinée  |
| Entreprise |  | 11/2019 | Djimadoum Nambatingar | Directeur des recherches | SONAMIG | M | Régulier   |
| Entreprise |  | 08/2021 | Djadda Abakar SIDICK | Chef comptable à la SOTEC/DAF par intérim | SOTEC | M  | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Me Bangah Yengding Nathan |  | UST | M | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Frederick Brahidil Deba |  | APAD | M | Régulier jusqu’à son décès  |
| Société Civile |  | 01/2019 | Clarisse Nehoudamadji Nailar |  | CELIAF | F | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Mekombe Therese |  | AFJT | F | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Nodjitoloum Salomon |  | ACAT | M | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Nadjirambaye Maxime  |  | SWISSAID | M  | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Nadji Nelambaye |  | CPPL | M  | Régulier   |

1. Figure 1- Tableau de l’évaluation initiale

Figure 2 - L’historique de l’ITIE –Tchad depuis sa mise en œuvre [↑](#footnote-ref-1)